

Avant-projet de loi sur le financement des hôpitaux La FEDE demande des garanties pour le personnel

Le nouveau système de financement va accentuer la pression sur les milieux hospitaliers, déjà mis à forte contribution pour réduire les coûts de la santé. La FEDE demande au Conseil d'État d'utiliser toute sa marge de manœuvre pour protéger le personnel et les patients contre les répercussions négatives du nouveau dispositif.

Le nouveau système de financement des hôpitaux sera introduit en 2012, avec l'application des forfaits par cas liés au diagnostic (DRG). Le point inquiétant dans cette réforme n'est pas la généralisation de ce mode de calcul, déjà en vigueur dans un certain nombre d'établissements. Ce qui préoccupe les organisations syndicales ce sont les prérogatives accordées aux caisses maladies et la volonté de mettre les institutions en **situation de concurrence**.

Les caisses maladie poussent d'ores et déjà le système de santé vers une augmentation de la concurrence et une baisse des coûts. Or il est prévu de leur accorder d'avantage de prérogatives dans le nouveau dispositif de financement. Les établissements présentant les coûts les moins élevés devront servir de référence, ce qui fait craindre une **course aux économies à tout prix**.

Les associations de personnel redoutent en particulier que les salaires, les dotations en personnel, les formations continues et les **conditions de travail** en général ne soient revues à la baisse, pour atteindre des objectifs de réduction de coûts exigés par les caisses. Il va sans dire que de telles mesures se répercuteraient immanquablement sur la qualité des soins.

Les autorités cantonales se retrouvent dans une situation aussi paradoxale qu'inconfortable. La responsabilité leur incombe en effet, de garantir une prise en charge de qualité dans le domaine des soins. Parallè-

lement, la nouvelle loi favorise une concurrence accrue des établissements et une diminution des coûts, tout en les poussant vers une plus grande autonomie. Le **désengagement des pouvoirs politiques** fait courir de gros risques de dérives et plusieurs situations vécues - en Valais notamment, mais aussi plus proche de nous, à l'Hôpital Intercantonal de la Broye - l'ont déjà montré.

Pour toutes ces raisons, les associations de personnel expriment leur inquiétude et demandent des modifications de l'avant-projet permettant d'offrir de meilleures garanties. Il leur paraît essentiel que l'Etat affirme et renforce sa position sur les points suivants :

- **Conserver le contrôle du système.** Pour être en mesure d'assumer leur responsabilité politique vis-à-vis de la population, les pouvoirs publics doivent impérativement maintenir leur participation dans les organes décisionnels. Le Conseil d'État est en effet le garant d'une politique sanitaire cohérente et efficace. Il nous paraît dès lors fondamental qu'il soit représenté dans le Conseil d'administration du Réseau hospitalier fribourgeois (HRF) et du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), dont il finance les prestations à hauteur de 55 %.
- **Maintenir le statut du personnel.** Nous attendons également de l'État qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer des conditions de

travail décentes pour le personnel public et parapublic du système de santé. Le maintien du statut du personnel actuel constitue un gage essentiel. La FEDE s'opposera à toute tentative visant à péjorer le statut du personnel employé dans les deux réseaux HRF et RFSM.

- **Garantir un salaire équitable et décent.**

Les salaires représentent un enjeu considérable si l'on pense qu'ils représentent entre 70 et 80% du budget d'un établissement hospitalier. Afin d'éviter la sous-enchère salariale et de favoriser le partenariat social, la FEDE demande que le personnel soignant employé dans les cliniques privées soit rétribué selon les barèmes appliqués à l'État et que les cliniques privées s'engagent à ouvrir des négociations avec

les syndicats dans le but de conclure une convention collective de travail.

- **Maintenir des dotations en personnel suffisantes.**

Il s'agira de permettre aux établissements de travailler dans des conditions adéquates pour maintenir des prestations de qualité. C'est pourquoi la FEDE demande également que des mesures soient prises pour assurer une dotation suffisante aux établissements de soins. De plus en plus de soignants se plaignent en effet de la charge de travail et du stress qui s'accroissent depuis de nombreuses années. Il s'agira donc d'imposer certains garde-fous pour que les économies ne se fassent pas sur le dos du personnel, péjorant du même coup la prise en charge des patients.

En conclusion, la FEDE demande à l'État de se donner tous les moyens pour maintenir une qualité de soins répondant aux attentes de la population. L'État doit rester le garant du bon fonctionnement du système de soins. Il lui incombe dès lors de prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne marche.

Bernard Fragnière - Président de la FEDE